

# LA GAZETTE

LE MAGAZINE 100% FAIT MAISON QUI VOUS INFORME

JUILLET 2024 - NUMÉRO 27



## SOMMAIRE

**ÉDITO**  
PAGE 2

**MOBILISATIONS**  
PAGE 3-4

**FLASH INFOS**  
PAGE 5-6-7

**PARLONS-EN**  
PAGE 8

**LES INSTANCES  
EN BREF**  
PAGE 9-10

**BONUS**  
PAGE 11

**BOÎTES À IDÉES**  
PAGE 12

# ÉDITO

## FAIRE FRONT (POPULAIRE) CONTRE LE FRONT(NATIONAL) MAIS PAS QUE !

Le jour d'avant, nous craignons la bascule dans une France dont les discriminations deviendraient non seulement un mode d'action mais les fondations mêmes du système. Le jour d'après, nous, acteurs de la société civile, avons appelé à nous unir pour former un Front populaire 2.0 et avons exhorté les forces politiques à donner une suite électorale à nos propositions. Le jour suivant, à l'issue du premier tour des élections législatives, nous avons compris que, sur des points précis, le changement espéré était possible. Dans notre rôle, nous maintenons notre vigilance et restons prêts à exiger de ces mêmes forces politiques qu'elles respectent les engagements qui leur ont valu notre soutien, par la mise en œuvre du programme annoncé (p.4). D'accélération en coups de frein, de regain d'espoir en douches froides, le temps politique joue au yoyo avec notre avenir social.

Deux jours, à peine plus, c'est le temps qu'il a fallu à ce Gouvernement - maintenu en dépit de la volonté de la population française - pour achever sa politique d'acharnement. Avec quelle légitimité ont été promulgués ce décret modifiant le Code de l'environnement pour favoriser l'élevage intensif (le lendemain de la dissolution) ? cet autre décret, du 10 juillet, attaquant le droit du travail par la suspension du repos hebdomadaire pour faciliter l'exploitation des travailleurs saisonniers par les viticulteurs ; ce, alors même que l'on a pu déplorer au moins 4 travailleurs morts à la tâche *au cours de vendanges rendues particulièrement éprouvantes par les températures caniculaires*, en 2023. (Libération, 11/07/2024). Quid de ceux pris avant le second tour des législatives pour ficeler la loi immigration ? Ou encore de celui du 08 juillet qui augmente le financement public de l'enseignement supérieur privé au détriment de l'université ?

Dans le même temps, nous apprenons qu'en 2023, la France a généré 47 000 millionnaires supplémentaires. Mais : non, il n'y a [toujours] pas d'argent pour augmenter les salaires. C'est insupportable !

Aujourd'hui, nous sommes à deux jours de quoi ? De perdre notre travail par la déliquescence programmée et à marche forcée des services publics ? D'obtenir le soutien d'une politique sociale qui nous réintègre dans notre mission d'accompagnement de nos publics ?

Décider de ce qui se passera dans deux jours est notre pouvoir. Celui de la société civile mobilisée que nous formons. Le Front populaire version 2024 est une réaction de grande fatigue mêlée à une incapacité à se résigner. C'est le coup de poing sur la table qui doit mettre fin aux abus et au cynisme. Celui qui prévient que nous sommes prêts et prêtes à ne pas en supporter une goutte de plus. Celui qui, déjà, irriguait la poigne des camarades qui sont parvenus à « desserrer l'étreinte » en 1936, comme le qualifiait *in vivo* Simone Weil (p.8). C'est une impulsion qui n'est force que parce qu'elle est commune, solidaire. Il n'a jamais été autant le moment de se syndiquer, pour que, par une voix syndicale légitimée par le nombre, nous imposions nos exigences sociales (p3) ! »

L'équipe éditoriale

## La démocratie et la République ont gagné !

### Les exigences sociales doivent être entendues !

**HEUREUSEMENT, LA MAJORITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES, LA SOCIÉTÉ CIVILE, LA JEUNESSE ET LES PARTIS POLITIQUES RÉPUBLICAINS ONT PRIS LEURS RESPONSABILITÉS.**

Fidèle à son histoire, la CGT a continué de rappeler très fermement que le Rassemblement National est toujours un parti raciste, antisémite, homophobe, sexiste et violent et qu'il ne doit jamais être considéré comme un parti comme les autres.

### Le sursaut populaire citoyen ne doit pas s'arrêter, il doit s'organiser dans la durée.

Depuis les élections européennes, des milliers de salarié-es et retraité-es ont fait le choix de se syndiquer à la CGT. Cette dynamique doit s'amplifier pour permettre aux travailleuses et travailleurs de reprendre le pouvoir sur leur travail et leur vie. Partout dans les territoires, la CGT va rencontrer les député-es républicains pour porter les exigences du monde du travail. La CGT va réunir ses instances de direction pour décider de toutes les initiatives nécessaires et échanger avec l'intersyndicale et les associations pour continuer à avancer dans l'unité la plus large.

La mobilisation citoyenne a déjoué le scénario catastrophe d'Emmanuel Macron qui, par sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale, a créé le chaos et déroulé le tapis rouge au Rassemblement National. Une large majorité d'électeurs et d'électrices ont clairement exprimé leur refus de donner les clés du pays à l'Extrême droite.



Le Nouveau Front Populaire, porteur d'un programme prévoyant notamment l'augmentation des salaires et des pensions, l'abrogation de la réforme des retraites et l'investissement dans nos services publics, est arrivé en tête.

## La CGT alerte.

**Les exigences sociales doivent être entendues :**

- Le travail doit permettre de vivre dignement et les services publics doivent être développés dans tous les territoires. Pas question que le patronat, qui a brillé par sa complaisance envers l'extrême-droite, ait encore gain de cause.
- Il faut rassembler le pays qui a été clivé de façon très violente et lutter avec détermination contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie.
- Il faut aussi renforcer les obligations déontologiques et l'indépendance des médias actuellement dans les mains de quelques milliardaires.

**On se syndique.  
On s'organise.  
On fait aboutir nos revendications grâce à la pression populaire.**

## L'ESPOIR DE PROGRÈS SOCIAL NÉ DES URNES DOIT SE CONCRÉTISER SANS ATTENDRE : PRESSION POPULAIRE DÈS LE 18 JUILLET, ET MOBILISATIONS À LA RENTRÉE.



Les résultats de l'élection législative au soir du 07 juillet sont doublement positifs pour le camp des travailleurs : en éloignant le RN du pouvoir et en faisant renaître l'espoir d'une politique de progrès social.

Les syndicats de notre fédération, comme dans toute la CGT ont grandement contribué à ce résultat qui démontre combien l'action collective est une force qui peut inverser le cours de l'histoire.

Si le RN est éloigné de la majorité absolue en revanche il poursuit son ascension exponentielle sous l'ère Macron passant de 7 à 143 députés. C'est donc un sursis et nous devons en avoir conscience.

L'espoir qui renaît grâce à l'arrivée en tête du NFP aux élections ne peut être bafoué par des stratégies d'appareil et un pouvoir qui voudrait se maintenir sans majorité afin de continuer à mener une politique antisociale. Il est urgent qu'un premier ministre issu de la majorité soit nommé. Le refus de Macron de se tourner vers le NFP, première force politique sortie des urnes, s'éclaire par sa faible conviction démocratique. Toute autre proposition relève d'une négation des élections : position hautement délétère et provocatrice.

Notre fédération appelle donc les syndicats de la CGT à ne rien lâcher et au contraire à maintenir la pression afin que la démocratie ne soit pas foulée et que cet espoir de progrès se concrétise dans la mise en place du programme du NFP, blocage des prix, abrogation des différentes réformes : retraite, assurance chômage, ...

La FNPOS CGT prendra toute sa place afin que ce programme soit enrichi de ses revendications et en particulier du 100% sécu.

Ne nous faisons pas voler cette victoire, promesse de jours meilleurs et mettons tout en œuvre afin d'imposer le choix du peuple.

**La FNPOS CGT appelle tous ses syndicats à rester mobilisés cet été afin de préparer une rentrée sociale à la hauteur des attentes des travailleurs.**

**En attendant la CGT a appelé à affermir la pression populaire, hier, le 18 juillet, devant l'Assemblée Nationale à Paris ou devant les préfetures, en province.**



## Forfait mobilités durables (FMD)

### **Le COMEX de l'UCANSS infléchit (enfin) sa position sur le FMD. La CGT obtient satisfaction sur sa revendication d'appliquer aux organismes locaux certaines dispositions en vigueur depuis des mois dans les caisses nationales.**

Les directions locales des organismes de Sécurité sociale sont récemment informées de l'évolution favorable de la doctrine du Comex de l'Ucanss au sujet du FMD :

- Le montant maximal du FMD est dorénavant porté de 500€ à **700€** ;
- La participation de l'employeur aux titres d'abonnement souscrits par les salariés pour les déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos, est portée de 50% à **75%** ;
- Le bénéfice du FMD est cumulable avec la participation de l'employeur aux titres d'abonnement de transport, dans une limite portée de 600€ à **800€** par an et par salarié.

**La mesure prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024.**

Sur les mesures de "pouvoir d'achat" la CGT n'en restera pas là. Prochaine étape : la participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant. Bien moins vite qu'il y a un an mais malheureusement les prix à la consommation continuent d'augmenter de +2,1% en juin 2024.

La CGT va demander une nouvelle rencontre pour la réévaluation de participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant dans la limite du plafond en vigueur (7,18€ au lieu de 6,91€ en 2024). La CGT fera respecter en quelque sorte un engagement pris par les signataires du protocole d'accord du 27 février 2024.

**La CGT Caf du Finistère  
va demander la révision  
du protocole déjà signé  
en interne afin de  
s'aligner sur le national.**

**Suivra la réévaluation de la  
valeur du point...  
On ne lâche rien !**



## APPEL DU 13<sup>ÈME</sup> CONGRÈS FNPOS CGT

CGT - Fédération des organismes sociaux



La FNPOS CGT réunie en congrès du 13 au 17 mai 2024 à Erdeven affirme sa condamnation du génocide en cours en Palestine. Les crimes et actes de terreur perpétrés en Palestine comme en Israël renforcent notre exigence de paix dans tous les territoires, qui passe par une fin de la colonisation et de la politique d'apartheid. Notre Fédération revendique le droit à l'autodétermination des peuples en Palestine comme en Kanaky (Nouvelle-Calédonie) ou l'état français mène une répression violente.

Les congressistes appellent au soutien des peuples qui souffrent et subissent l'oppression.

Mobilisons-nous partout où c'est possible pour exiger un cessez le feu immédiat, une paix juste et durable aux côtés des associations et forces progressistes.

La FNPOS CGT s'insurge contre la condamnation le 18 avril 2024 de notre Camarade Jean Paul DELESCAUT – Secrétaire Général de l'UD du Nord à un an de prison avec sursis avec amende pour avoir rédigé un simple communiqué de soutien à la Palestine. Les congressistes appellent à sa relaxe.

Nous condamnons toutes les attaques aux libertés publiques et à la liberté d'expression qui ont pour objectif de nous museler : interdiction de manifester, interdiction de débats publics, garde à vue, évacuations des étudiants par les CRS et censure des humoristes, ...

Quel genre de pouvoir s'en prend à la culture et à sa jeunesse ?

**Ne nous laissons pas museler, ne laissons pas museler la jeunesse ! C'est toute la CGT qui doit réagir et se mobiliser !**

Dans un contexte où l'extrême droite exacerbe encore les clivages et divisions de la société et des travailleurs entre eux, la FNPOS CGT poursuivra sa lutte sans relâche contre l'imposture sociale et les idées d'extrême droite.

La FNPOS CGT a appelé massivement le monde du travail à participer aux initiatives prévues dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les LGBTphobies du 17 mai et se joindre aux marches des fiertés.

Travailleurs privés d'emploi, précaires et agents du service public de l'emploi doivent pouvoir se rencontrer, s'organiser, se coordonner pour agir à la maille territoriale pour se préparer à lutter contre les nouvelles attaques.

Luttons contre toutes ces lois régressives, répressives pour les faire abroger : Loi de finance et loi de financement de la Sécurité sociale, Loi Travail, Loi plein emploi, réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites ou bien encore Loi immigration, loi vidéo surveillance algorithmique (VSA)... Il y a nécessité d'organiser et de faire converger ces luttes qui concernent l'ensemble de nos secteurs, tout en poursuivant sans relâche la bataille des idées.

### **Pour gagner et inverser le rapport de force :**

- Il est temps de bloquer la production et se réapproprié nos outils de travail,
- Il est temps de se mobiliser aux côtés d'autres secteurs et champs interprofessionnels,
- Il est temps de relayer nos victoires, expériences pour envisager de réelles perspectives de luttes sur la durée.

Portons haut et fort, contre vents et marées, notre projet de transformation de société, nos cahiers revendicatifs.

**100 % Sécu, salaires, pensions, emplois, conditions de travail :  
c'est l'antidote au plan Macron !**

**« JAMAIS NOUS NE TOLÉRERONS QUE NE SOIT RENIÉ UN SEUL DES AVANTAGES  
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.**

**NOUS DÉFENDRONS À EN MOURIR ET AVEC LA DERNIÈRE ÉNERGIE,  
CETTE LOI HUMAINE ET DE PROGRÈS. »**

**( A.CROIZAT)**



## Sujet : rédiger un court article de presse mettant en valeur les critiques de Simone Weil dans le livre "La condition ouvrière"

*La condition ouvrière* est un ouvrage remarquable de la philosophe française Simone Weil, publié pour la première fois en 1951. L'œuvre est le fruit de l'expérience personnelle de Weil, qui a travaillé dans plusieurs usines en France dans le but de mieux comprendre la vie et les conditions de travail des ouvriers. Le livre offre un aperçu profond et détaillé de la réalité du travail industriel dans les années 1930, ainsi qu'une critique puissante de la société qui l'entoure.



### L'expérience ouvrière de Simone Weil :

La philosophe a choisi de vivre et de travailler aux côtés des ouvriers pour comprendre leur vie quotidienne et leurs luttes. Elle a occupé divers postes dans des usines, subissant ainsi les mêmes conditions difficiles que ses collègues. Cette expérience lui a permis de découvrir la dure réalité du travail industriel, marquée par la monotonie, l'épuisement physique et mental, et l'absence de sens au travail.

### La critique du travail industriel :

Dans *La condition ouvrière*, Simone Weil critique sévèrement le système de production industrielle. Elle dénonce la déshumanisation des travailleurs, réduits à de simples rouages dans une machine. Weil soutient que le travail devrait être une source d'épanouissement personnel et de réalisation de soi, plutôt qu'une simple nécessité économique.

**Bien que publié il y a plus de soixante-dix ans, *La condition ouvrière* de Simone Weil reste d'une pertinence saisissante pour notre époque. Mais en quoi cet ouvrage de Simone Weil dénonce-t-il une conception du salariat et des méthodes de travail transposables à notre réalité professionnelle en Caf ?**

**Tout comme l'industrialisation isole les ouvriers d'usine et les condamne à des tâches répétitives et rébarbatives, le traitement informatique des données, l'accroissement d'une logique de contrôle au détriment de l'accompagnement, l'évitement des contacts humains, soumettent les agents à des impératifs de production et à la pression des chiffres et des quotas. Ce contexte est propice au mal-être chez les salariés que l'on réduit à de simples rouages dans une machine bureaucratique.**

**Portant bien plus largement que sur la condition ouvrière, la réflexion de Simone Weil nous invite à repenser notre rapport au travail et à la société, en privilégiant l'épanouissement personnel et la réalisation de soi plutôt que la productivité. Son appel à une transformation radicale de la société pour mettre fin à l'oppression et à l'exploitation résonne encore aujourd'hui, nous rappelant l'importance de lutter pour un monde du travail plus juste et plus humain.**

### La critique de la société :

Weil ne se contente pas de critiquer le travail industriel ; elle élargit sa critique à l'ensemble de la société. Elle affirme que la société est divisée en deux classes : les oppresseurs et les opprimés. Les oppresseurs, qui détiennent le pouvoir et la richesse, exploitent les opprimés, qui sont contraints de travailler dans des conditions difficiles pour survivre. Weil appelle à une transformation radicale de la société pour mettre fin à cette oppression.

### La spiritualité et la politique :

*La condition ouvrière* est également marquée par la spiritualité profonde de Simone Weil. Elle considère que la souffrance des ouvriers est une forme de mal nécessaire, qui peut conduire à une prise de conscience et à une transformation spirituelle. De plus, Weil défend une forme d'engagement politique fondé sur la compassion et l'amour pour autrui.



Weil, Simone, *La condition ouvrière*, Paris, Gallimard, coll. « Espoir », 1951, 276 p.

# LES INSTANCES EN BREF !

# CSE

DU 04/06/2024



## BILAN SOCIAL 2023

Le bilan social résume les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'organisme, les réalisations accomplies sur les années 2021 à 2023. L'effectif global au 31/12/2023 s'élève à 422 agents dont 17 CDD et 39 travailleurs en situation de handicap. Les points de compétences ont été attribués à 104 agents soit 25,68 % de l'effectif en CDI. Le nombre de journées d'absences pour grève est de 581 jours en 2023 contre 230 jours en 2022. Cette augmentation est due aux différentes grèves organisées contre la réforme des retraites. 324 agents ont bénéficié du télétravail en 2023. La formule forfait a été plus sollicitée.

### Avis du CSE :

Les élus constatent une baisse des points de compétences pour l'année 2023 par rapport à 2022 et prennent note que cette baisse est liée au dispositif « bas salaires ». Ils déplorent que cela concerne 95 agents soit un quart des salariés.

Ils condamnent fortement l'absence de prise en compte par les pouvoirs publics de l'inflation galopante dans l'augmentation des rémunérations qui n'a trouvé aucune traduction dans le soutien du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés.

L'égalité hommes/femmes constitue également un point d'attention dans l'attribution des promotions et points de compétences.

Par ailleurs, les élus restent attentifs au nombre de ruptures conventionnelles. Ces dernières doivent interroger notre organisme sur sa capacité à recruter et fidéliser (anticiper d'éventuelles difficultés).

Enfin, les élus invitent la Direction à poursuivre sa dynamique sur la mise en place des formations en interne et en externe. Les élus seront vigilants sur le fait que les formations concernent l'ensemble des agents.

## BILAN DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

333 agents ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2023.

Augmentation de la formation externe due à la hausse des jours de formation des alternants et des CQP contrôleurs-managers.

Depuis le début de l'année 2024, 26 stagiaires ont été accueillis à la Caf du Finistère.

Augmentation également des missions tutorales.

La direction précise qu'il ne faut pas hésiter à demander à son cadre des informations complémentaires sur le volet formation.

Des modules sur la plateforme SIFADIS sont en libre accès. Une inscription est obligatoire au service formation pour d'autres modules. Les agents ne doivent pas hésiter à se rapprocher de leur cadre.

### Avis du CSE :

Les élus à la majorité émettent un avis réservé sur le plan de développement des compétences.

Les élus constatent que le taux de formation dispensé concerne essentiellement les nouvelles embauches. Ils rappellent que l'apprentissage tout au long de la carrière professionnelle doit être un point de vigilance en lien avec l'application des accords traitant de la qualité de vie au travail et de la Geppmm.

Les élus demandent une meilleure communication des cadres envers leurs équipes sur l'évolution des métiers et les axes de formations, notamment en amont des EAEA.



## PROJET IMMOBILIER BRESTOIS

**Historique du projet :** réhabiliter le bâtiment actuel ou déménager sur un nouveau site.

Trois promoteurs y ont répondu :

- Pierre Promotion : Quartier de Pontanézen, boulevard de l'Europe.
- Groupe Duval & Icade : Îlot Courbet-République, au-dessus de la gare.
- Groupe Réalités : Site des Capucins.

**Le calendrier de la direction** est le suivant : présentation des 3 projets au CA du 11 juin. Le choix du projet sera fixé à l'automne et le CSE et le CA seront consultés. La livraison est annoncée fin 2027.

Selon la direction, les différents scénarios prévoiraient a minima le même nombre de places de parking qu'actuellement. La direction annonce que le flex office sera mis en place : le partage des bureaux se fera selon les contraintes des métiers et tous les postes seront concernés, y compris ceux de la direction. **La CGT se montre très dubitative sur le principe et plus encore sur le fonctionnement. "Premier arrivé, premier servi" ou "base de réservation", les solutions qui laissent chaque agent responsable de trouver sa place à son arrivée le matin ne sont pas satisfaisantes. Il appartient à l'employeur de fournir à chaque salarié, ses outils de travail, et nous y veillerons.**

# LES INSTANCES EN BREF !

**CSE**  
**DU 09/07/2024**

## Déclaration des élus CGT au CSE du 9 juillet 2024

"Nos propos tenus lors du Cse du 14 mai 2024 concernant le métier de CSU ont été sujets à interprétation.

Les élus CGT ont pleinement conscience de toutes les facettes des métiers de l'accueil et de l'évolution de la fonction de CSU.

Dans la lignée de nos revendications antérieures (maintien des agents de sécurité, renforcement des effectifs, temps dédié au backoffice et au télétravail, sensibilisation à la gestion des incivilités...), nous sommes pleinement aux côtés des agents pour la reconnaissance du métier de CSU.

Notre position s'inscrit dans une démarche générale au profit de l'ensemble des salariés notamment en termes de condition de travail, de reconnaissance salariale, d'accès à la formation, de refus de toute forme de pression et de vigilance en matière de discrimination.

L'ensemble des élus CGT tient à réaffirmer son engagement au profit de l'ensemble des salariés de l'organisme."



## ACTUALITÉS DIRECTION

Trois projets nationaux à horizon 2025 sont en cours :

- L'adossement du DRM (dispositif de ressources mensuelles) à la prime d'activité et au RSA. Ce premier chantier de la mise en place de la solidarité à la source s'achèvera en mars 2025. Il doit permettre la simplification pour les allocataires et favoriser l'accès aux droits.
- Le Service public de la petite enfance (SPPE). Les collègues de la direction Partenaires travaillent sur ce projet. Les rencontres avec les partenaires ont été suspendues du fait de la période électorale et reprendront en fin d'année. La parution des décrets est retardée.
- La réforme plein emploi émane de la loi de décembre 2023 et prévoit l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail ainsi que l'obligation de réaliser des heures d'activité. La Caf a initié le comité de pilotage avec le Conseil Départemental et France Travail. Cette réforme est moins consensuelle.

Au plan local, 16 GCA ont été recrutés au 1er semestre 2024 (2 départs). L'arrivée de 10 nouveaux GCA au 1er octobre sur le site de Quimper est prévue. Concernant le projet immobilier brestois, le choix du site sera présenté au CSE de septembre.

À Quimper, la réflexion est en cours pour préparer l'accueil des services de la Carsat et des 10 nouveaux GCA.

Concernant le SPPE au niveau local, les travaux sont en cours au niveau partenaires avec l'idée de bien articuler le Schéma Départemental de Services aux Familles ainsi que les CTG pour lesquelles la Caf souhaite conserver l'échelon EPCI.

Toujours à la Dirpa, la mission de territorialisation accès aux droits travaillée dans le CPOG, avance bien. Trois expérimentations sont déployées sur le Cap Sizun, Morlaix et la Maison solidaire de Douarnenez.

La première délégation à l'étranger dans le cadre d'Erasmus+ est rentrée d'Italie. La seconde se rendra en Belgique à l'automne. Ce type d'expérimentations pourrait être poursuivi sur le territoire national. Enfin, le Caflab a été inauguré jeudi 4 juillet.

## DROITS À CONGÉS ACQUIS PENDANT LES PÉRIODES DE CONGÉS MALADIE

Une circulaire du 31 mai 2024 a été diffusée par l'Ucanss. Les personnes concernées sont celles ayant eu un arrêt supérieur à un an. La loi laisse un délai de 2 ans pour la régularisation, soit jusqu'au 23 avril 2026.

Un délai de 3 ans s'applique à partir de la date de rupture du contrat de travail.

La priorité sera mise sur les agents en retour de congés maladie et les personnes en poste actuellement.



## Édition été

### Tu es plutôt...

Salaire pérenne

OU

Prime ponctuelle

Egalité

OU

Inégalité

Retraite à 60 ans

OU

Retraite à 64 ans

Sincérité

OU

Langue de bois

Semaine de 4 jours

OU

Semaine en 4 jours

Unité

OU

Division

Si tu as plus de réponse dans la colonne de gauche,  
adhère à la CGT Caf du Finistère !



## **vous souhaitez de bonnes vacances !**

Comme toujours, la boîte à idées est ouverte à vos revendications, à vos remarques et à vos suggestions.

Écrivez-nous de manière anonyme :

[Cliquez-ici](#)